

Oriflamme

192

Demande approuvée à Monsieur le maire de
Lyon

14 août

1848.

Cette pièce est l'original
voir ci-dessous la proposition
municipale.



Monsieur le Maire,

Le soussigné Directeur de la
Commission provisoire de la
Gouvernement des Bannières et Oriflammes
vous a l'honneur de vous adresser
que par suite d'une pétition
adressée à M. le Cardinal de
Bonald ayant pour but de faire
construire dans les Bannières
et Oriflammes, d'en faire résulter
l'espérance de voir monter plusieurs
centaines de métiers de tissage,
ce qui donnerait une impulsion
à diverses autres industries.

La Commission provisoire avait
besoin de se réunir encore une fois
aujourd'hui lundi, le courant, à 6 heures
au Secrétariat d'Administration
aux fins de compléter les conditions
auxquelles les demandes
seraient soumise.

7

ces conditions approuveraient la
bonne confection du l'œuvre.

Je vous prie M. Le Maire, répondre
à ses desiderata exprimés ci-dessus.

Je vous prie d'être avec les
plus respectueuses considérations

Maurice L. Meire

Lyon le 14 août
1868.

Votre serviteur



Maurice L. Meire

Alors
de la Mairie de Lyon
Municipale adjoint
La réunion fut présidée
par M. le Maire
Monsieur Brisson
Grand homme
Président

e
s.

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]